



# Challenge U11

*Vous avez été désigné par la Commission jeunes et Technique pour accueillir un centre du  
3<sup>ème</sup> Tour des Challenges U.11 qui se dérouleront  
Le SAMEDI 4 FEVRIER 2023*

*Vous trouverez ci-joint la répartition des équipes, le règlement du 3<sup>ème</sup> tour, ainsi que tous les documents liés à  
l'organisation des rencontres et qui seront à retourner au District après la date du 3<sup>ème</sup> tour :*

*Tableau des rencontres - Fiche bilan - Feuilles d'effectif*



**Dossier club d'accueil**





## **3<sup>ème</sup> TOUR DES CHALLENGES U.11**

**SAMEDI 4 FEVRIER 2023**

Le début du rassemblement est fixé à 14h00.



### **REGLEMENT**

**Art 1 :** Toutes les équipes ont été réparties par le Bureau de la Commission Jeunes et Technique en poules de 3 ou 4 équipes. Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer. Une erreur s'est glissée dans le règlement du 2<sup>nd</sup> Tour : Cette année le Challenge Espoirs à été supprimé suite à une décision de la Commission Jeunes et Technique.

**Art 2 :** Pas plus de 2 joueurs ayant effectué le tour précédent avec l'équipe supérieure ne peuvent jouer avec l'équipe inférieure. (Ou dans un autre challenge ou du 1<sup>er</sup> Tour). Dans le cas inverse, l'équipe sera disqualifiée.

**Art 3 :** Durée des matchs : Poule de 3 équipes : 2 x 25 minutes.  
Poule de 4 équipes : 3 x 16 minutes.

**Art 4 :** Attribution des points : Victoire : 4 points - Défaite : 1 point - Match Nul : 2 points.

**Art 5 :** En cas d'égalité à la fin des matchs de poules, c'est l'épreuve de jonglerie qui départagera les équipes (addition des 8 meilleurs qui ont réalisé le meilleur total).

**Art 6 :** **EPREUVE DE JONGLERIE**  
Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant le début des rencontres :

**Challenge Départemental :** 50 jonglages « pied forts » et 20 jonglages « tête ».

**Challenge des Educateurs :** 30 jonglages « pied forts » et 10 jonglages « tête ».

- Départ du ballon à la main pour les jonglages « tête » et au pied pour les jonglages « pied ».
- 2 essais par joueur
- Les surfaces de rattrapage sont autorisées mais non comptabilisées

**Art 7 :** **Qualification**

**Challenge Départemental :** les 1<sup>ers</sup> de chaque poule (soit 6 équipes) ainsi que les 2 meilleurs 2<sup>nds</sup> aux jongleries se qualifient pour la finale du Challenge Départemental qui se déroulera le samedi 6 Mai 2023(à Azay le Rideau) Les autres équipes seront éliminées.

**Challenge des Educateurs :** les 1<sup>ers</sup> de chaque poule (soit 8 équipes) se qualifient pour la finale du Challenge des Educateurs qui se déroulera le samedi 6 Mai 2023(à Azay le Rideau) Les autres équipes seront éliminées.

**Art 8 :** Le règlement est celui du Foot à 8. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par le Bureau de la Commission Jeunes et Technique.

**Art 9 :** En cas d'arrêté municipal, le club recevant à la charge de contacter les autres équipes afin de les informer et de trouver un terrain de repli. Dans l'impossibilité de trouver un terrain de repli, les rencontres seront reportées à une date ultérieure.

**La commission Jeunes et  
Technique du District**